



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00725810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

Procurations de vote : Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 24 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 – Programmation Complémentaire - Subvention à Loge.GBM

Délibération n° 2023/007258

Contrat de Ville - Appel à projets 2023 – Programmation Complémentaire Subvention à Loge.GBM

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la Programmation présentée à cette assemblée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner Loge GBM « Dispositif de Tranquillité Résidentielle » pour un montant de 57 050 €.

La participation financière de la Ville s'établit à 57 050 € en complément des 17 410 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation complémentaire de l'appel à projets 2023 du Contrat de ville, le présent rapport a pour objet d'attribuer la subvention de la Ville à Loge GBM pour l'opération de Tranquillité résidentielle.

Cette subvention fait suite à la délibération du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à signer une convention avec le Groupement de Commande des bailleurs sociaux (dont Loge GBM est le coordonnateur) pour le financement de ce dispositif mis en place dès 2015. Pour information cette convention arrivera à échéance le 31 mai 2024.

Le coût total de la prestation est de l'ordre de 350 000 € TTC par an pris en charge par les bailleurs sociaux à hauteur de 51 %. Les 49 % restants sont pris en charge à part égale par l'Etat, GBM et la Ville.

Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé prog comp. 2023	Ville DSTP proposé prog comp. 2023
295	Loge GBM	Dispositif Tranquillité Résidentielle	57 050 € (rappel alloué 2022 57 050 €)	57 050 € (rappel alloué 2022 57 050 €)
Total			57 050 €	57 050 €
TOTAL GENERAL			114 100 €	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 114 100 €, est financé comme suit :

- 57 050 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)
- 57 050 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville)
- sur la ligne de crédit 65.110.6574.0022049.10500

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), et Myriam LEMERCIER (1), Mme Carine MICHEL (1), M. HUGUET Damien (1), M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à Loge.GBM pour un montant de 57 050 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

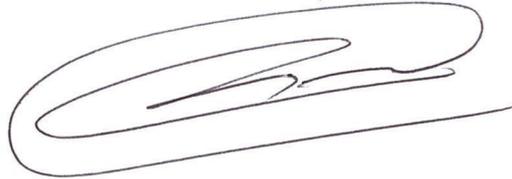
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT